

Compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2019 :

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS FLÉCHOIS TRANSFERT DE COMPÉTENCE
« ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET JEUNESSE »

D2019_04_01

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération communautaire concernant le transfert de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement et jeunesse » et la modification statutaire qui s'y rapporte.

Il rappelle que cette compétence précise les activités reconnues d'intérêt communautaire listées dans la délibération annexée. Les conseillers demandent de qui émane cette démarche et Monsieur le Maire de répondre qu'il s'agit d'une demande des familles en partie et de la CAF essentiellement, que l'association « familles rurales clermont-mareil » a participé à chacune des réunions mises en place dans ce cadre.

Par 6 voix pour, 6 abstentions et aucun contre, l'ensemble du conseil municipal accepte la modification statutaire découlant de ce transfert de compétence.

D2019_04_02

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Après avoir résumé l'état de notification prévisionnelle des taux d'imposition pour l'année 2019, le Président demande à l'assemblée si elle souhaite ou ne souhaite pas une augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Avec 12 voix pour, aucune abstention ni aucun contre, l'assemblée décide que les taux des taxes d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti ne seront pas augmentés pour 2019 et resteront les suivants :

- ◀ taxe d'habitation de 13,30%
- ◀ Taxe foncière sur le bâti de 21,13%
- ◀ Taxe foncière sur le non bâti de 37,89 % pour un produit attendu de 377 534 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

D2019_04_03

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Gérard BLANCHET

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de fonctionnement de 61 731.04 €
- Un excédent d'investissement de 140 523.17 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- art 002 61 731.04 € représentant l'excédent de fonctionnement à reporter
- art 001 140 523.17 € représentant l'excédent d'investissement à reporter

Résultat du vote : à l'unanimité, l'affectation du résultat est votée.

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2018 BUDGET LOTISSEMENT « Les Ruaux 3 »**

D2019_03_04

- Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur Gérard BLANCHET
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
Considérant que les comptes sont exacts,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent d'exploitation de fonctionnement de 59 519.95€
 - Un excédent d'investissement de néant (comptes équilibrés)
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- art 002 représentant l'excédent de fonctionnement à reporter 59 519.95 €

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2018 BUDGET COMMUNE**

D2019_03_05

- Le Conseil Municipal,
réuni sous la Présidence de Monsieur BLANCHET Gérard, Maire.
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune
Considérant que les comptes sont exacts,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de 518 480.79€
 - Un déficit d'investissement néant €
 - Pas de restes à réaliser en dépenses
 - Pas de restes à réaliser en recettes
- Décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :
- 518 480.79 €, art 002 Résultat de fonctionnement reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2019

D2019_04_06

Le budget primitif de l'Assainissement est voté à l'unanimité en recettes et dépenses de fonctionnement cumulées à la somme de 106.283 € et en recettes et dépenses d'investissement cumulées à la somme de 170 915,64 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT LES RUAUX 3 2019

D2019_04_07

Le budget primitif du Lotissement des Ruaux 3 est voté à l'unanimité en dépenses et en recettes de fonctionnement cumulées à la somme de 85 054,70 € et en recettes et dépenses d'investissement cumulées à la somme de 161 771.42 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019

D2019_04_08

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité en recettes et dépenses de fonctionnement cumulées à la somme de 1.256 602€ et en recettes et dépenses d'investissement cumulées à la somme de 693 322 €